



Peut t'on m'interdire de voir les enfants de mon ami ?

Par **Lilou**, le **01/02/2012** à **14:58**

Bonjour,

Mon compagnon est divorcé depuis le 17.01.2012. Le juge a dit que les "papiers" et décision par rapport à la pension alimentaire seront envoyés à leurs avocats respectifs à partir de 31/01/12. Son ex femme, le 26.01.12 a écrit une lettre, après accord commun, signalant qu'elle demandait une pension alimentaire de 220 euros (au lieu de 360euros initialement demandés). Aujourd'hui, elle lui a laissé un message lui disant qu'elle avait appelé son avocate et annulé le papier, parce qu'on s'est installé ensemble.

1) As t'elle le droit " d'annuler " ce qu'elle a officiellement écrit comme cela ? Si oui, comment ça se passe après ?

2) Elle a dit, je cite, " Elle n'a pas intérêt d'être la quand les enfants viendront chez toi (garde classique), puisque je sais des choses que tu ne sais pas ". As t'elle des droits juridiques contre moi ? Est t'il possible qu'on m'oblige à partir de mon logement pendant que les enfants (de 12 et 14 ans) sont là ?

Merci d'avance

Par **Marion2**, le **01/02/2012** à **17:09**

Bonjour,

Le montant de la pension alimentaire e n'a pas encore été déterminé par le JAF ?

Son épouse (puisque à priori encore non divorcée) a écrit une lettre après accord commun (accord avec qui, avec son mari ?)

Elle n'a aucun droit sur vous. Personne ne peut vous obliger à quitter votre logement lorsque le père reçoit ses enfants.

Cordialement.

Par **Lilou**, le **02/02/2012** à **11:05**

Bonjour,

Pour la pension alimentaire, le montant devait être écrit dans la convention du divorce, qui doit arriver à partir du 31 janvier, puisque lors du passage devant le JAF, dans une procédure par consentement mutuel, son ex avait demandé 360euros, or pour mon ami il sera parfois impossible de payer une telle somme. Elle était partie sur le principe qu'il avait certains mois plus de 500euros d'heures supplémentaires... Mais il arrive aussi qu'il n'en fasse pas du tout et là il touche 1450euros...

Pour la lettre elle l'avait fait en accord avec son(ex)mari..

Merci pour votre réponse.

Cordialement.